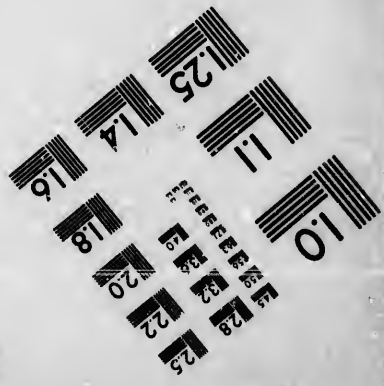
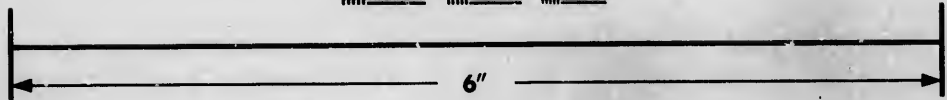
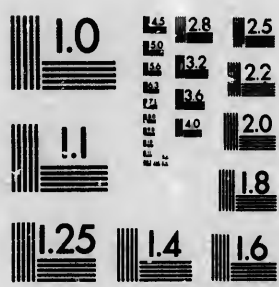


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 672-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

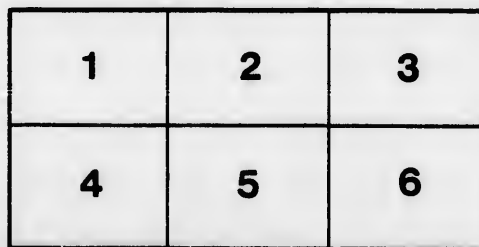
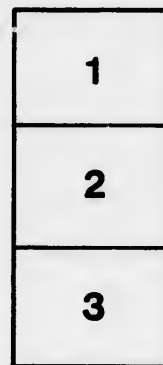
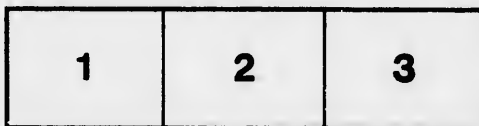
Législature du Québec
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

2

ASSOCIATION
DE
REFORME
DE
PARTI NATIONAL.

Les soussignés, convaincus que les résultats désastreux de la politique actuelle, constatés par le dernier recensement, exigent impérieusement que la nation entière s'unisse dans un effort commun pour arrêter le dépeuplement du pays, favoriser le développement de ses ressources, et le rapatriement de nos compatriotes émigrés, se forment en association politique sous le nom de **PARTI NATIONAL**, dans le but de faire triompher le programme suivant :

PROGRAMME.

POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC.

- 1o. Abolition du Conseil Législatif.
- 2o. Réforme des lois électorales, pour que ~~la qualification des candidats~~, le double mandat et la formalité de la nomination soient abolis ; que toutes les élections se fassent le même jour au scrutin secret, et que les contestations d'élection soient jugées par les tribunaux ordinaires.

30. Réduction de l'indemnité des députés et de l'orateur de l'Assemblée Législative.

40. Réduction du nombre des ministres.

50. Réduction du nombre des employés à ce qui est strictement nécessaire pour l'efficacité du service public.

60. Réforme de l'administration de la justice de manière à rendre moins dispendieux le recours aux tribunaux, et à assurer une plus prompte expédition des affaires judiciaires.

70. Abolition de la police provinciale.

80. Réforme de nos lois d'éducation. Faire distribuer par la chambre toutes les allocations; ~~réduire le nombre des inspecteurs d'écoles~~; créer des écoles spéciales des arts et métiers et améliorer l'enseignement des écoles normales et des écoles primaires.

90. Réforme dans l'administration des terres publiques et leur colonisation ~~par~~ octrois gratuits.

100. Adjudication aux enchères ou au plus bas soumissionnaire, ~~des tous les ouvrages publics devant coûter plus de cent piastres.~~

110. Détermination par la législature des chemins de colonisation, ou autres travaux publics, et de la somme à dépenser pour chacun d'eux.

120. Encouragement des chemins macadamisés et des chemins à lisses.

130. Paiement par la Puissance de l'excédant de la dette du Canada mis à la charge de Québec et d'Ontario.

14. Rapatriement de nos compatriotes émigrés.

POUR LA PUISSANCE.

10. Election des Sénateurs par le peuple ou par les législatures locales.

20. Réforme des lois électorales de la Puissance comme pour la province de Québec.

30. Réduction du nombre des ministres.

l'aide

Encouragement de l'immigration et

~~40. Diminution du salaire du Gouverneur général.~~

30. Réduction du nombre des employés publics, à ce qui est strictement nécessaire pour l'efficacité du service public.

60. Réorganisation de la milice en prenant pour base le maintien de l'ordre intérieur.

70. Amélioration de nos voies de communication intérieure pour faire prendre au commerce de l'Ouest la voie du St. Laurent.

~~80. Opposition à la construction du chemin du Pacifique, par octroi du gouvernement, tant que le Nord ouest ne sera pas suffisamment colonisé.~~

90. Obtention du droit absolu de régler nous-mêmes nos relations commerciales avec les autres pays de manière à assurer l'établissement de manufactures en Canada.

~~100. Développement des ressources spéciales de chacune des provinces composant la confédération.~~

Montréal, 6 décembre 1871.

et

